



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le **06 JUIN 2017**

Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 30 janvier 2017, vous avez appelé mon attention sur les conditions d'application du protocole PPCR à un certain nombre de corps spécifiques directement gérés par nos ministères (chargés d'études documentaires, chercheurs, inspecteurs des affaires maritimes) et de corps spécifiques à nos opérateurs (Météo France et IFSTTAR notamment).

S'agissant des corps gérés par nos départements ministériels, à ce jour on peut constater les avancées suivantes :

– s'agissant des chargés d'études documentaires (CED), lors de la dernière réunion du Conseil supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFPE) qui s'est tenue le 23 mars 2017, a été examiné le projet de décret modifiant le décret n°98-188 du 19 mars 1998 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires. Il s'agit notamment de faire bénéficier les membres du corps interministériel des CED des mesures génériques du protocole PPCR avec la création d'un grade à accès fonctionnel (GrAF) de CED Hors Classe doté d'un échelon spécial contingenté doté de la hors échelle A, la fusion des deux classes du grade de CED Principal, l'octroi sous conditions d'une bonification d'ancienneté de deux ans (doctorant) et la mise en œuvre du transfert primes/points, ainsi que la révision progressive des grilles indiciaires entre 2017 et 2020, induisant la création d'un dixième échelon dans le grade de CED principal doté d'un indice brut 1015 à compter du 1er janvier 2020 ;

– s'agissant des inspecteurs des affaires maritimes (IAM), ont également été examinés le 23 mars 2017 les deux projets de décrets les intégrant dans les corps des attachés d'administration de l'État (AAE) et des ingénieurs des travaux public de l'État (ITPE), ce qui leur permettra de fait de bénéficier de l'application du protocole PPCR ;

Madame Véronique THYS
Arche de la Défense-Colline Sud
Plot I
Bureau 3C07
30, passage de l'Arche
90 255 LA DEFENSE Cedex

- s'agissant du corps des chercheurs, chargés de recherche (CR) et directeurs de recherche (DR), mes services et moi-même nous sommes rapprochés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) aux fins de connaître leurs projets de décrets et leurs conséquences pour le statut particulier de nos chercheurs. Ce rapprochement a permis d'identifier la nécessité de prévoir un texte particulier pour nos départements ministériels.

Mes services travaillent à la mise au point des projets de texte en vue de leur présentation au CTM de juillet 2017.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines



Jacques CLÉMENT